

## Revue ESG 2023 du portefeuille de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg

Évaluation de la qualité durable, selon les critères ESG - environnementaux, sociaux et de gouvernance - ainsi que les mesures d'impact.

Analyse détaillée des positions détenues au 31.12.2023 dans le portefeuille de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg (ci-après la CPEF), vérification de leur conformité avec les principes de gestion ESG et évaluation de la performance durable comparée aux années précédentes et aux indices de référence.

Date : Mai 2024

Auteur : Anthony Chatelanat, [anthony.chatelanat@conser.ch](mailto:anthony.chatelanat@conser.ch)

Contacts : Angela de Wolff, [angela.dewolff@conser.ch](mailto:angela.dewolff@conser.ch)

Jean Laville, [jean.laville@conser.ch](mailto:jean.laville@conser.ch)

## Table des matières

<b>Résumé de l'analyse.....</b>	<b>3</b>
Objectif du rapport.....	3
Conclusion de l'analyse – Portefeuille en conformité avec la Charte de la CPEF .....	3
Éléments de l'analyse .....	3
Pistes d'améliorations.....	4
<b>Approches d'investissements durables de la CPEF .....</b>	<b>5</b>
Les axes principaux de la Charte.....	5
<b>Processus et étendue de l'analyse.....</b>	<b>7</b>
<b>Éléments de l'analyse .....</b>	<b>8</b>
Intégration ESG .....	8
Investissements à impact .....	9
Exclusions sectorielles et normatives .....	10
Exclusions thématiques liées au climat .....	11
Politique climatique spécifique .....	12
<b>Indicateurs selon recommandation de l'ASIP.....</b>	<b>13</b>
Engagement et exercice des droits de votes .....	13
Actions et Obligations.....	14
Immobilier .....	15
<b>Disclaimer .....</b>	<b>16</b>

## Résumé de l'analyse

### Objectif du rapport

L'objectif du rapport est d'analyser le portefeuille de la CPEF sur :

- son exposition aux enjeux du développement durable
- l'évolution des indicateurs ESG par rapport à l'année précédente
- sa conformité avec sa charte d'investissement responsable

En qualité d'expert indépendant, Conser a procédé à une évaluation complète des près de 4'500 positions (hors liquidités) présentes dans le portefeuille de la CPEF avec une couverture ESG de 73.7%. La couverture sur les actions et obligations est excellente à plus de 95%. La partie non couverte est composée essentiellement de fonds immobiliers et alternatifs.

L'analyse a été effectuée sous l'angle de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que de l'exposition aux enjeux éthiques et climatiques. La même méthodologie a été appliquée à toutes les positions, indépendamment des données ESG utilisées et publiées par les différents gestionnaires de fonds, ce qui garantit des résultats uniformes et comparables.

La méthodologie appliquée pour analyser l'exposition aux enjeux de durabilité du portefeuille repose sur l'ESG Consensus®, un outil propriétaire de Conser qui offre une évaluation de la durabilité des émetteurs (sociétés et gouvernements) basée sur l'intelligence collective de plusieurs sources indépendantes et reconnues. Cette méthodologie évalue si les différentes opinions ESG convergent vers une vision positive ou négative de la durabilité d'un émetteur. Grâce à cette méta-analyse la méthodologie permet d'atteindre un haut degré de confiance dans la qualité ESG d'une position détenue par la CPEF et dans l'évaluation globale des enjeux du développement durable de son portefeuille.

Le rapport suit la structure recommandée par l'Association Suisse des Institutions de Prévoyances (ASIP) en reprenant les différentes approches d'investissements responsables décrites dans la charte de la CPEF et dans ses publications sur son site internet, en montrant pour chacune de ces approches l'évolution des expositions actuelles aux enjeux du développement durable et en les mesurant par rapport à un indice de référence.

### Conclusion de l'analyse – Portefeuille en conformité avec la Charte de la CPEF

Sur la base de l'observation du marché et des investissements, Conser peut confirmer que le portefeuille de la CPEF répond à des objectifs élevés en matière de durabilité et est conforme à sa charte d'investissement responsable ainsi qu'à sa stratégie climatique.

### Éléments de l'analyse

#### Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille a augmenté avec une très bonne évaluation globale de A sur une échelle qui va de D à A+ comparée à une note de B+ en 2022 et bien au-dessus de l'indice de référence noté B. 85.7% du portefeuille est évalué avec un ESG Consensus® positif contre 73.6% pour l'indice. Cette analyse montre que les critères ESG sont bien pris en compte dans les décisions de placement de la CPEF. Le portefeuille a progressé par rapport à fin 2022 (B+), suite à la diminution, à fin 2023, de l'exposition aux armes controversées qui limitait la note globale.

### Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

L'exposition du portefeuille aux thématiques d'investissements à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) a atteint 5%, en hausse par rapport aux 2.4% de l'année précédente et au-dessus de l'indice de référence exposé à 3.5%. L'augmentation est essentiellement due à des investissements importants dans des fonds exposés aux obligations vertes et durables, ce qu'on observe avec une exposition positive de 13% pour les Obligations contre 4.8% pour l'indice.

### Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

Les exclusions de la charte de la CPEF sont respectées au niveau du portefeuille global (exclusion stricte de l'armement non conventionnel, exclusions avec tolérance du tabac, de la pornographie, des jeux de hasard et des normes internationales). Les efforts sont visibles avec des expositions en baisse et largement au-dessous des indices de références. L'exposition aux entreprises ne respectant pas les normes internationales a baissé de 0.64% en 2022 à 0.29% en 2023 alors que dans le même temps l'exposition de l'indice de référence augmentait de 0.88% à 1.09%. Sur le tabac et les jeux de hasard les expositions ont été réduites pour se rapprocher des 0% d'exposition. Le portefeuille n'a aucune exposition à la pornographie et uniquement des traces d'expositions aux armes controversées (moins de 0.005%).

### Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions thématiques liées au climat

La part des sociétés exposées au charbon standard (sans plan de transition SBTi/TPI) a baissé continuellement depuis 2020 pour atteindre moins de 0.1% aujourd'hui contre 0.5% pour l'indice de référence, ce qui démontre les effets positifs de la stratégie de la CPEF dans ce domaine.

### Analyse du portefeuille sur la politique climatique spécifique

Les mesures implémentées par la CPEF (exclusions liés au climat, intégration ESG, investissement à impact ainsi que l'engagement auprès des sociétés détenues) portent leur fruit avec une réduction des émissions CO<sub>2</sub> et de l'intensité plus importantes que l'indice de référence cette année. Le portefeuille a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> (scope 1 + 2) de -40% en 2023 alors que l'indice est resté stable.

### Analyse du portefeuille immobilier suisse détenu en direct

Les immeubles détenus en direct ont obtenu la très bonne note ESG de A sur une échelle allant de D à A+, en amélioration par rapport à l'année précédente où la note était de A-, ce qui les placent largement au-dessus de l'indice, basé sur les immeubles analysés par la société Signa-Terre, évalué à C+.

## Pistes d'améliorations

Dans une logique d'amélioration continue, le portefeuille pourrait renforcer sa qualité ESG en limitant la présence de sociétés sans politique crédible de durabilité ou faisant l'objet de controverses ESG majeures. C'est dans les actions et particulièrement les régions marchés développés et marchés émergents que l'on retrouve le plus de potentiel.

La CPEF a largement favorisé les investissements à impacts positifs dans la classe d'actifs obligations en investissant dans les obligations vertes et durables bien au-delà des niveaux d'expositions des indices de référence. La même démarche pourrait être entreprise dans la classe d'actifs actions en favorisant les sociétés actives dans les énergies propres et la thématique de l'eau, qui sont pour l'instant investies au niveau des indices.

On retrouve aussi un potentiel d'amélioration dans la réduction de l'exposition aux énergies fossiles dans les classes d'actifs actions marchés développés et actions marchés émergents, particulièrement sur le pétrole et gaz, car des efforts conséquents ont déjà été mis en place pour réduire l'exposition au charbon.

## Approches d'investissements durables de la CPEF

En tant qu'institution responsable, la CPEF doit relever le défi complexe de concilier ses préoccupations en matière de durabilité et de climat avec la nécessité de générer un rendement suffisant pour honorer ses engagements envers ses assuré-e-s. L'engagement de la CPEF envers ces thématiques est matérialisé par l'adoption d'une [Charte d'investissement responsable](#), qui encadre l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. Les différentes approches d'investissements durables décrites et analysées dans ce rapport sont reprises de la Charte de la CPEF ainsi que des publications concernant la durabilité sur son [site internet](#).

### Les axes principaux de la Charte

#### Intégration des critères ESG

La CPEF prend en compte des critères extra financiers ESG dans ses décisions de placement et dans la sélection de ses gérants. Le but est de combiner au mieux performance financière, mitigation des risques et durabilité. Les sociétés et les émetteurs respectant les standards ESG et présentant une politique de durabilité démontrable et ambitieuse sont valorisés.

#### Investissement à impact

L'« impact investing » vise à générer un impact environnemental et/ou social positif et un retour financier similaire à un investissement standard équivalent. La CPEF souhaite consacrer une part de son portefeuille (jusqu'à 10%) à des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie réelle.

#### Exclusions sectorielles et normatives

La CPEF applique de façon sélective des exclusions sectorielles et normatives pour éviter les incohérences majeures avec ses valeurs. La CPEF exclut les secteurs suivants :

- Exclusion stricte de l'armement non conventionnel (bombes à sous-munition et fragmentation, armes nucléaires et chimiques)
- Exclusion de la pornographie (média et presse), des jeux de hasard (casino, loterie et jeux en ligne) et du tabac (production et distribution) si le chiffre d'affaires est supérieur à 20%
- Les exclusions normatives concernent les entreprises réfractaires au dialogue alors qu'elles font l'objet de controverses ESG majeures et ne respectent pas les 10 principes du Pacte Mondial.

#### Exclusions thématiques liées au climat

La CPEF applique des exclusions thématiques liées au climat :

- Exclusion immédiate du charbon thermique (extraction et production d'énergie) et des énergies fossiles non traditionnelles si le chiffre d'affaires est supérieur à 20%
- Exclusion progressive des énergies fossiles (extraction pétrole) si le chiffre d'affaires est supérieur à 30%

#### Politique climatique spécifique

Préoccupée par les enjeux climatiques, la CPEF envisage une approche par étapes. Elle cherche à valoriser, notamment au travers de l'engagement, les sociétés et les émetteurs qui contribuent à limiter le réchauffement climatique. La Caisse applique en outre de façon ciblée sur tous ses investissements des exclusions thématiques liées au climat. La CPEF s'engage à améliorer son bilan CO<sub>2</sub> par la limitation progressive des émissions carbonées afin d'atteindre une neutralité carbone en 2050. Cet objectif est conforme aux Accords de Paris ratifiés par la Suisse en 2017.

## Engagement et exercice des droits de vote

L'objectif est d'accompagner le changement et d'assumer la responsabilité actionnariale. En tant qu'actionnaire responsable, la CPEF exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient, comme l'exige l'ordonnance fédérale en la matière. Pour les actions étrangères, la CPEF s'assure que la politique de vote et d'engagement exercée par ses gestionnaires de fonds externes est en ligne avec ses valeurs et communiquée de façon transparente. La CPEF est également membre des Ethos Engagement Pools, programmes permettant aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue avec les sociétés cotées en Suisse et à l'étranger.

## Parc immobilier

La CPEF est l'un des plus gros propriétaires immobiliers du canton de Fribourg. Pour ses immeubles, elle a élaboré une stratégie propre de rénovation énergétique, en collaboration avec la société Signa-Terre. Elle prévoit d'investir plus de CHF 150 millions dans les cinq prochaines années pour l'assainissement énergétique et la rénovation de 21 sites prioritaires.

Globalement, en Suisse, près de 30% des émissions de gaz à effet de serre sont émises par le secteur immobilier, principalement par des installations de chauffage à énergies fossiles (mazout et gaz). Dès 2019, la CPEF a engagé des réflexions pour trouver le moyen de rendre son parc immobilier moins gourmand énergétiquement. En effet, en tant que propriétaire responsable, la Caisse entend prioriser la rénovation de ses immeubles existants plutôt que de simplement les mettre en vente dans le seul but d'améliorer son bilan énergétique.

## Processus et étendue de l'analyse

En collectant les positions sous-jacentes de tous les fonds dont les données sont disponibles et des lignes directes, la méthode du ESG Consensus® permet d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille d'investissement avec une approche neutre et cohérente, reflétant réellement la diversité des points de vue du marché.

Au total près de 4'500 positions ont été analysées avec une couverture ESG moyenne de 73.7%. Les positions non couvertes sont essentiellement des fonds alternatifs et des fonds immobiliers. La couverture des actions et obligations est excellente à respectivement 99.6% et 96.8%

### Couverture globale des classes d'actifs

Classes d'actifs	Positions couvertes	Sur un total de	Couverture ESG ex cash
Actions	2858	2866	99.6%
Autres placements	0	51	0.0%
Immobilier direct et indirect	136	190	60.0%
Liquidités	0	3	0.0%
Obligations	1353	1454	96.8%
<b>Total</b>	<b>4347</b>	<b>4564</b>	<b>73.7%</b>

Pour plus de 57% des actifs Conser a identifié et intégré plus de 8 sources ESG indépendantes. Seuls 13% des actifs sont couverts par moins de 3 sources.

### Nombre de sources ESG indépendantes

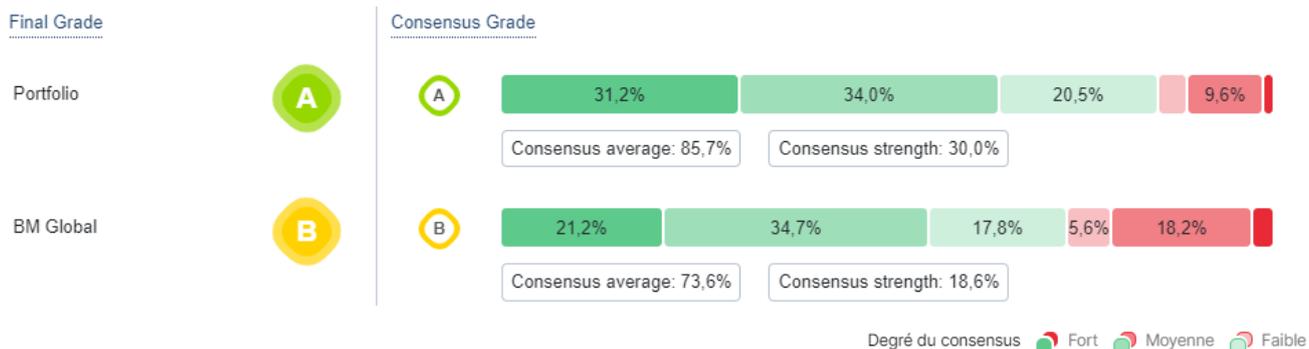
Nombre de sources	Entreprises	Gouvernements	Poids
>8	2095	32	57.6%
6-8	237	0	28.9%
3-5	39	0	0.6%
<3	63	0	12.8%
<b>Total</b>	<b>2'434</b>	<b>32</b>	<b>100.0%</b>

## Éléments de l'analyse

### Intégration ESG

Qualité ESG		Portef. 2022	Tendance vs 2022	Portef. 2023	Comparaison aux indices	Indice 2023
Portefeuille agrégé		B+	↑	A	> ou = Indice 	B
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	25.6%	B	=	B	> ou = Indice 	B-
Obligations	25.5%	A	=	A	> ou = Indice 	B+
Immobilier	32.7%	A-	↑	A	> ou = Indice 	C+

### Composition des ESG Consensus® du portefeuille agrégé et de l'indice de référence



### Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille a augmenté avec une très bonne évaluation globale de A sur une échelle qui va de D à A+ comparée à une note de B+ en 2022 et bien au-dessus de l'indice de référence noté B. 85.7% du portefeuille est évalué avec un ESG Consensus® positif contre 73.6% pour l'indice. 31.2% des positions sont évaluées avec un ESG Consensus® positif et une forte convergence des sources contre 21.2% pour l'indice. Cette analyse montre que les critères ESG sont bien pris en compte globalement dans les décisions de placement de la CPEF.

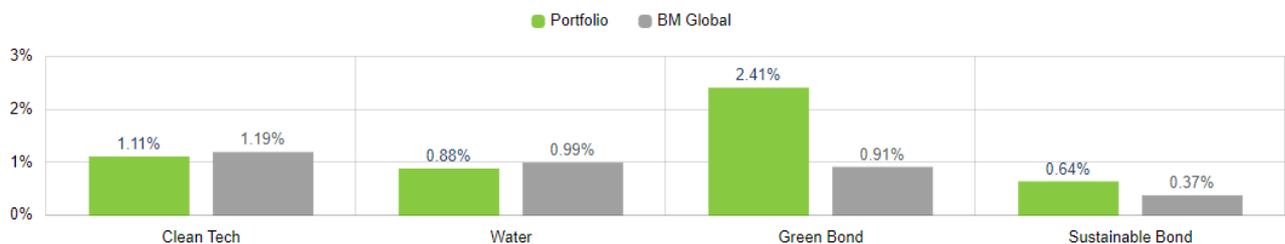
## Investissements à impact

Investissements à impact	Portef. 2022	Tendance vs 2022	Portef. 2023	Comparaison aux indices	Indice 2023
Portefeuille agrégé	2.4%	↗	5.0%	> indice ✓	3.5%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>					
Actions	25.6%	↗	6.8%	> indice ✓	6.6%
Obligations	25.5%	↗	13.0%	> indice ✓	4.8%

### Exposition du portefeuille aux thématiques positives



### Exposition par thème du portefeuille aux thématiques positives



### Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

L'exposition du portefeuille aux thématiques d'investissements à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) a atteint 5%, en hausse par rapport aux 2.4% de l'année précédente et au-dessus de l'indice de référence exposé à 3.5%. L'augmentation est essentiellement due à des investissements importants dans des fonds exposés aux obligations vertes et durables, ce qu'on observe avec une exposition positive de 13% pour les Obligations contre 4.8% pour l'indice. On ne note cependant pas d'exposition plus marquée que les indices de références dans les énergies propres et la thématique de l'eau. Le portefeuille de la CPEF est sur la bonne voie pour augmenter progressivement son exposition aux thématiques positives dans son portefeuille actions et obligations.

## Exclusions sectorielles et normatives

Exclusions	Armem. non convent.	Tabac	Porn.	Jeux de hasard	Excl. Norm.	Objectif Portef. agrégé	Tend. vs 2022
<b>LIMITES</b>	<b>0.005%</b>	<b>1.00%</b>	<b>1.00%</b>	<b>1.00%</b>	<b>1.00%</b>		
Portefeuille agrégé	0.00%	0.01%	0.00%	0.01%	0.28%	✓	✓
<i>Poids dans le portefeuille :</i>							
Actions	25.6%	0.01%	0.04%	0.00%	0.03%	0.88%	✓
Obligations	25.5%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.27%	✓

### Exposition du portefeuille aux secteurs sensibles



### Exposition du portefeuille aux exclusions normatives



### Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

Les exclusions de la charte de la CPEF sont respectées au niveau du portefeuille global (exclusion stricte de l'armement non conventionnel, exclusions avec tolérance du tabac, de la pornographie, des jeux de hasard et des normes internationales). Les efforts sont visibles avec des expositions en baisse et largement au-dessous des indices de références. Sans impacter le niveau global de conformité, la poche « actions émergentes » présente un potentiel d'amélioration quant à son exposition aux sociétés sujettes à des controverses majeures (non-respect des normes internationales) ainsi qu'à une légère trace d'exposition à l'armement non conventionnel.

La note finale du portefeuille de la CPEF a progressé par rapport à fin 2022 (B+), suite à la diminution, à fin 2023, de l'exposition aux armes controversées qui limitait la note globale

## Exclusions thématiques liées au climat

Charbon		Total 2022	Tendance vs 2022	Total 2023	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		0.4%	=	0.3%	<Indice ✓	0.9%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	25.6%	1.2%	✓	0.9%	<Indice ✓	1.8%
Obligations	25.5%	0.3%	✓	0.2%	<Indice ✓	1.0%

Pétrole et Gaz		Total 2022	Tendance vs 2022	Total 2023	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		1.2%	=	1.2%	<indice ✓	1.7%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	25.6%	3.8%	✓	2.0%	<indice ✓	3.7%
Obligations	25.5%	0.8%	✓	0.2%	<indice ✓	1.9%

### Exposition du portefeuille au Charbon standard



### Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions thématiques liées au climat

La part des sociétés exposées au charbon standard (sans plan de transition SBTi/TPi) a baissé continuellement depuis 2020 pour atteindre moins de 0.1% aujourd'hui contre 0.5% pour l'indice de référence, ce qui démontre les effets positifs de la stratégie stricte de la CPEF dans ce domaine.

L'exposition au Pétrole et Gaz est stable avec l'identification d'une société exposée dans la partie infrastructure du portefeuille. Cependant on voit les efforts de la CPEF pour réduire progressivement les énergies fossiles Pétrole et Gaz avec une baisse importante de l'exposition des actions (2% cette année contre 3.8% précédemment) et des obligations (0.2% contre 0.8% l'année passée), qui sont bien en dessous de leurs indices de références respectifs.

## Politique climatique spécifique

Emissions carbone	Couver- ture	Emission Kt CO2 2022	Tendance vs 2022	Emission Kt CO2 2023	Intensité CO2 2022	Tendance vs 2022	Intensité CO2 2023	
Portefeuille agrégé	57%	2 930	✓	1 760	120.1	✓	77.4	
Indice	80%	2 257		2 354	150.0		116.2	
<i>Poids dans le portefeuille :</i>								
Actions	25.6%	99%	5 268	✓	3 604	143.2	✓	94.1
Obligations	25.5%	48%	3 061	✓	745	76.7	✓	19.5
Immobilier	32.7%	59%	0.1	=	0.1	107.6	✓	92.6

### Exposition du portefeuille aux émissions de CO<sub>2</sub> (Tonnes CO<sub>2</sub>)



### Exposition du portefeuille à l'intensité CO<sub>2</sub> (Tonnes CO<sub>2</sub> / millions \$ revenus)



### Analyse du portefeuille sur la politique climatique spécifique

La CPEF n'a pas formellement adhéré à un engagement en faveur d'une réduction à zéro émission nette, soumis à un contrôle externe. Elle vise cependant l'amélioration de son bilan carbone par la limitation progressive des émissions de CO<sub>2</sub>, en conformité avec les engagements de la Suisse. Les mesures implémentées par la CPEF (exclusions liés au climat, intégration ESG, investissement à impact ainsi que l'engagement auprès des sociétés détenues) portent leur fruit avec une réduction des émissions et de l'intensité plus importantes que l'indice de référence cette année. Le portefeuille a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> (scope 1 + 2) de -40% en 2023 alors que l'indice est resté stable.

## Indicateurs selon recommandation de l'ASIP

### Engagement et exercice des droits de votes

#### Analyse de l'engagement actionnarial

La CPEF s'appuie sur les recommandations de vote de la société Ethos ainsi que sur deux de ses programmes d'engagements afin d'infléchir la politique climatique et le non-respect des normes internationales (droits humains, corruption, droits du travail, etc..) de certaines entreprises suisses et étrangères.

Pendant la période sous revue un dialogue avec 150 sociétés suisses et 51 sociétés étrangères a été effectué à travers les Engagement pool de Ethos Services SA. Plus de 1'000 actions d'engagement ont été menées en 2023. En tenant compte des campagnes d'engagement collaboratives plus de 2'000 sociétés ont été ciblées. De plus la CPEF participe à travers la société Ethos à l'initiative d'engagement Climate Action 100+.

[Rapports annuels d'Ethos présentant les démarches d'engagement entreprises](#)

La CPEF en tant qu'actionnaire responsable exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient. Elle s'appuie pour cela sur les recommandations de vote de la société Ethos.

[Rapport annuel d'Ethos présentant les recommandations de votes pour les sociétés suisses](#)

## Actions et Obligations

### Actions

Indice : BM Actions

% Portefeuille actions et obligations : 26%

Indicateurs		2021	2022	2023	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone	Port.	141.7	143.2	94.1	99%	T CO <sub>2</sub> / million revenu	Trucost
	Ind.	136.0	140.0	118.4	99%		
Empreinte carbone	Port.	n/a	n/a	49.7	93%	T CO <sub>2</sub> / million capital investi	Trucost / Refinitiv
	Ind.	n/a	n/a	64.4	94%		
Exposition charbon	Port.	1.0%	1.2%	0.9%	100%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1.1%	1.5%	1.8%	100%		
Exposition autres fossiles	Port.	1.7%	3.8%	2.0%	100%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1.9%	3.9%	3.7%	100%		
Engagement zéro émissions	Port.	n/a	n/a	51.2%	100%	% classe d'actifs	Conser / SBTI / TPI
	Ind.	n/a	n/a	48.6%	100%		

### Obligations

Indice : BM Obligations

% Portefeuille actions et obligations : 25%

Indicateurs		2021	2022	2023	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone	Port.	115.4	76.7	19.5	48%	T CO <sub>2</sub> / million revenu	Trucost
	Ind.	184.3	87.7	90.2	36%		
Empreinte carbone	Port.	n/a	n/a	26.9	14%	T CO <sub>2</sub> / million capital investi	Trucost / Refinitiv
	Ind.	n/a	n/a	70.4	20%		
Exposition charbon	Port.	0.7%	0.3%	0.2%	97%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	0.7%	0.7%	1.0%	100%		
Exposition autres fossiles	Port.	0.8%	0.8%	0.2%	97%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1.4%	1.3%	1.9%	100%		
Engagement zéro émissions	Port.	n/a	n/a	7.6%	97%	% classe d'actifs	Conser / SBTI / TPI
	Ind.	n/a	n/a	7.1%	100%		

### Commentaires

La classe d'actifs « Obligations » regroupe les instruments émis par les entreprises, y compris les convertibles, ainsi que les instruments émis par les gouvernements. Cela permet de la comparer à l'indice de référence qui inclut tous ces types d'instruments.

## Immobilier

### Immobilier suisse direct

% Portefeuille : 26%

Indicateurs		2022	2023	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone par m <sup>2</sup>	Port.	18.8	16.4	76%	Kg CO <sub>2</sub> / m <sup>2</sup> (scope 1 et 2 selon norme SIA)	Signa-Terre / Conser
Intensité énergétique	Port.	98.2	90.3	74%	Kwh / m <sup>2</sup>	Signa-Terre / Conser
Mazout	Port.	15.3%	15.3%	76%	Mix de sources énergétiques	Signa-Terre / Conser
Gaz	Port.	31.4%	30.6%			
Réseau urbain	Port.	46.3%	48.1%			
Pellets	Port.	0.4%	0.5%			
Pompe à chaleur	Port.	6.5%	5.6%			

### Commentaires

La CPEF a mis en place le suivi énergétique de son parc immobilier et la planification de ses rénovations pour atteindre ses objectifs environnementaux et les objectifs du Conseil fédéral. L'évaluation de la durabilité des immeubles dans le cadre de ce rapport a porté uniquement sur le parc immobilier direct de la Fondation, les fonds d'investissements n'ont pas été inclus car la couverture des différents indicateurs n'est pas encore possible.

Les immeubles détenus en direct ont atteint la note ESG de A sur une échelle qui va de D à A+, en amélioration par rapport à la note de l'année précédente à A- et bien au-dessus de l'indice évalué à C+.

## Disclaimer

### Analyse du portefeuille basée sur le ESG Consensus®

Ce document, et en particulier l'outil d'analyse utilisé ESG Consensus®, a été développé par Conser ESG Verifier SA ("Conser"). Il peut être utilisé uniquement par la personne ou la société pour qui il a été élaboré. Il ne peut en aucun cas être copié, utilisé, distribué ou mis à disposition de toute autre personne ou société, sans autorisation préalable de Conser.

### Méthodologie du Consensus ESG® :

L'objectif de ce document et de l'analyse ESG Consensus® qu'il contient est de représenter de manière agrégée la perception du marché quant à la qualité durable et le profil éthique des investissements analysés. La vue du marché, qui permet de construire ce consensus, est élaborée sur la base d'une multitude de sources externes et des opinions d'experts, telles que les agences de notation, les gestionnaires ESG actifs, les informations d'organisations non-gouvernementales, la liste d'exclusion d'investisseurs institutionnels, ainsi que les rapports de développement durable ou les informations issues des médias.

Les données utilisées pour établir ce consensus sont issues de sources que Conser considère comme fiables et crédibles selon son jugement professionnel, toutefois aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Conser ne prétend pas avoir pris en compte toutes les sources et/ou opinions disponibles mondialement pour élaborer son analyse du ESG Consensus®.

Les données relatives à la composition des portefeuilles et indices analysés avec le ESG Consensus® peuvent provenir de plusieurs sources, telles que les banques dépositaires, les gestionnaires de fonds, les bases de données de prestataires externes ou directement des client-e-s demandant une analyse. Bien que Conser apporte un soin particulier à la vérification de la qualité et de la cohérence des informations récoltées, Conser ne saurait porter de responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

Conser ne peut être tenu responsable de toute perte, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation ou d'une action prise sur la base des évaluations ou des informations fournies dans ces documents ou de l'analyse du ESG Consensus®. Les opinions exprimées directement ou indirectement à travers l'analyse du ESG Consensus® ne représentent pas l'opinion de Conser sur les entreprises ou les investissements mais sont le fruit de l'application de la méthodologie d'analyse développée par Conser. Tout document et/ou toute analyse basée sur l'ESG Consensus® ne constituent en aucun cas un conseil ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier ou de procéder à un investissement dans une entreprise.

## **Engagement de la CPEF pour la durabilité**

La CPEF accorde une grande importance à la durabilité de ses placements. Dans un souci de transparence et d'amélioration continue, elle a soigneusement examiné le rapport de Conser évaluant la durabilité de son portefeuille. Voici quelques clarifications et explications sur certains points soulevés.

### **Exclusions sectorielles et normatives**

La CPEF respecte rigoureusement les exclusions sectorielles et normatives prévues dans sa charte de durabilité. Cependant, une légère divergence a été identifiée concernant deux entreprises présentes dans son portefeuille actions marchés émergents. D'après la méthodologie de Conser et les sources utilisées, ces entreprises pourraient être potentiellement actives dans le domaine des bombes à sous-munitions, strictement exclu par la CPEF. Cette situation résulte d'une divergence entre les sources d'information utilisées. Il n'existe pas à cette date de liste unanimement reconnue par les investisseurs. La CPEF mène actuellement des investigations approfondies auprès de sources tierces pour mieux comprendre les enjeux liés à l'exposition aux armes controversées. CPEF n'exclut pas de définir sa propre liste d'exclusion ou de se référer à une liste existante à l'avenir.

### **Exposition du portefeuille au pétrole et au gaz**

L'exposition du portefeuille de la CPEF au pétrole et au gaz est restée stable entre 2022 et 2023. Cette stabilité s'explique par un investissement d'environ 40 millions de francs suisses dans une société fribourgeoise de production et distribution d'électricité. Cette société ayant encore des activités liées à la distribution de gaz, elle apparaît comme exposée à l'énergie fossile dans l'analyse de Conser. Si ce groupe adopte une politique de décarbonation effective et fait valider ses objectifs par un standard reconnu, alors le reporting de Conser prendra en compte cette évolution positive.

Selon la CPEF, cet investissement permet non seulement de soutenir une entreprise locale, mais aussi de participer activement à la transition énergétique. En 2023, cette société a inauguré la première centrale à hydrogène vert de Suisse occidentale. De plus, elle prévoit d'investir environ 2 milliards de francs suisses dans les 10 prochaines années dans des projets liés aux énergies renouvelables, comme les réseaux de chauffage à distance, une centrale hydroélectrique souterraine et l'énergie éolienne. La CPEF confirme son intérêt à maintenir cet investissement stratégique et suivra attentivement la transition du groupe vers davantage d'énergies renouvelables.